

COMMUNE : SAINT - BLAISE

# PLAN D'AMENAGEMENT - 1

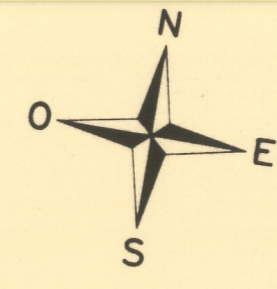
ZONE D'URBANISATION

ECHELLE : 1 / 2000

N° SB-01

1 AUTEUR DU PLAN J. F. BOUYER Architecte-Urbainiste Rue de Rugin 4 2034 PÉSELUX Date 25 SEP. 1997	2 AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL : Président : [Signature] Le secrétaire : [Signature] Date 26 JANV. 1998
3 Plan approuvé, Neuchâtel, le 3 FEV. 1998 Le Conseiller d'Etat chef du Département de la gestion du territoire [Signature]	4 Adopté le 5 MARS 1998 Au nom du Conseil général Le président : [Signature] Le secrétaire : [Signature]
5 Mis à l'enquête publique du 24 AVR. 1998 au 13 MAI 1998 Au nom du Conseil communal Le président : [Signature] Le secrétaire : [Signature]	6 Sanctionné par arrêté de ce jour Neuchâtel, le 12 DEC. 2000 Au nom du Conseil d'Etat Le président : [Signature] Le chancelier : [Signature]

Rectifications mineures art. 95, al. 2 LCAT - Art. 3242 partiel (Limite ZUP)



- ZONES D'AFFECTATION CANTONALES**
- ZONE DE CRETES ET FORETS
  - ZONE DE VIGNES ET GREVES
  - ZONE DE BIOTOPES
  - ZONE VITICOLE
- ZONES D'AFFECTATION COMMUNALES**
- ZONE D'ANCIENNE LOCALITE
  - ZONE D'HABITATION A FORT DENSITE
  - ZONE D'HABITATION A MOYENNE DENSITE
  - ZONE D'HABITAT GROUPE SOUMISE A PLAN DE QUARTIER
  - ZONE D'HABITATION A FAIBLE DENSITE 1
  - ZONE D'HABITATION A FAIBLE DENSITE 2
  - ZONE MIXTE
  - ZONE INDUSTRIELLE
  - ZONE D'UTILITE PUBLIQUE (ZUP)
  - ZONE VERTE
  - ZONE DE PROTECTION DE LA SILHOUETTE DE L'ANCIENNE LOCALITE
  - ZONE AGRICOLE
  - ZONE A PROTEGER 2 (ZP2)
  - ZONE DE SPORT
  - ZONE DES NOUVELLES RIVES
  - ZONE TECHNIQUE DU PORT
  - ZONE DE TIR
  - ZONE D'UTILISATION DIFFEREE
  - LIMITE DES CONSTRUCTIONS A LA FORET

- INFORMATIONS INDICATIVES**
- FORET
  - TERRAINS EN NATURE DE VIGNE
  - COURS D'EAU
  - ETANG
  - ZONE DE PROTECTION DES CAPTAGES
  - S1
  - S2 STRICTO SENSU
  - S2 A EFFICACITE LIMITEE
  - S3
  - SITES ARCHEOLOGIQUES
  - PERIMETRE DES PLANS DE QUARTIER SANCTIONNES
  - LIMITE COMMUNALE

